

Certains signes d'optimisme se font entrevoir : plusieurs pays ont annoncé, lors de cette dernière conférence ou ultérieurement, que leur contribution serait augmentée ; d'autres ont levé le gel qu'ils avaient imposé ; les pays en développement se sont révélés de fervents partisans du PNUD et des activités opérationnelles.

En fait, il importe de remarquer, tel que mentionné dans le tableau 1 de l'additif de la revue détaillée, que le volume des contributions aux activités opérationnelles du système des Nations unies, y compris le groupe de la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), s'est accru de 37 % de 1981 à 1982. Selon l'OCDE, les déboursés nets d'aide publique au développement consentis par les membres de son Comité d'aide au développement se sont accrus de 9 % pour la même période. Ce que l'on remarque en examinant ces chiffres, c'est, d'une part, une répartition des fonds qui favorise d'abord le groupe de la Banque mondiale et le FIDA dont les contributions se sont élevées de 71 % entre 1979 et 1982 et, d'autre part, une augmentation de 37.8 % des contributions versées directement aux agences spécialisées et au Programme alimentaire mondial (PAM) au cours de la même période. Pendant ce temps les contributions à l'ensemble des « fonds et programmes des Nations unies » n'ont augmenté que de 15.4 % et celles du PNUD ont connu une stagnation, donc une réduction en valeur réelle.

Nous voyons donc un problème fondamental dans l'évolution de cette répartition et la question qu'il faut se poser — afin d'y répondre — consiste à se demander pourquoi les fonds de la coopération au développement sont-ils acheminés ainsi et comment la situation des fonds généraux pourrait être améliorée. Il est évidemment nécessaire de faire le lien entre ce qu'accomplissent les organismes et les ressources dont ils disposent ; les causes principales du problème sont de deux ordres à notre avis, c'est-à-dire administratif et politique.

Du point de vue administratif, il est essentiel que la plus grande partie des fonds soit effectivement utilisée pour des fins de développement, c'est-à-dire, que l'on soit aussi efficace que possible. Il nous faut considérer cet aspect du problème ; ceci n'est ni nouveau ni surprenant. L'Agence canadienne pour le développement international doit en tenir compte pour tous les programmes qu'elle appuie. Il faut donc adopter une attitude comparable à l'égard des organisations internationales.

Du point de vue politique, il faut démontrer que le système accomplit une tâche valable, qu'il fonctionne bien, qu'il atteint ses objectifs, en offrant toutes les informations nécessaires à son sujet, ceci afin de convaincre la population et les parlements de la nécessité de maintenir — mais surtout d'accroître leur appui en faveur des activités de développement des Nations unies.

Après avoir traité de la question des ressources et tenté de faire valoir l'importance que nous attachons à un avenir meilleur pour les activités de développement des Nations unies, j'aimerais maintenant traiter de points particuliers se rapportant aux préoccupations de nature administrative et politique que j'ai évoquées.

Il n'est pas inutile de rappeler l'attachement de mon gouvernement aux principes de base du système multilatéral et de réaffirmer le caractère volontaire des activités opérationnelles en insistant sur une prédominance des ressources régulières par rapport aux ressources extrabudgétaires.